





Les huit parcs naturels marins sont gérés par l'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public de l'Etat. Les parcs sont des aires marines protégées ancrées dans leurs territoires, grâce au pilotage des conseils de gestion, regroupant les acteurs locaux.

Ces espaces se caractérisent par:

- Des territoires dynamiques et aux nombreux usages
- Une biodiversité remarquable qui gagne encore à être connue
- Des moyens pour la protection des milieux marins et le développement durable des activités.



Parc naturel marin d'Iroise www.parc-marin-iroise.fr



Parc naturel marin de Mayotte www.parc-marin-mayotte.fr



Parc naturel du golfe du Lion www.parc-marin-golfe-lion.fr



Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale www.parc-marin-epmo.fr



Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon www.parc-marin-bassin-arcachon.fr



Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis www.parc-marin-gironde-pertuis.fr



Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate www.parc-marin-cap-corse-agriate.fr



Parc naturel marin de Martinique www.parc-marin-martinique.fr

Office français de la biodiversité - ofb.gouv.fr











